

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, tenue le 3 avril 2017 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 20 h.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et messieurs les conseillers François Charpentier, Léonard Payette, Roger Lauzon, François Gagné et Patrick Lusignan.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Denis Malouin, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 4. Finances et trésorerie**
 - 4.1 Dépôt de la liste des comptes à payer
 - 4.2 Acceptation des comptes à payer
 - 4.3 Affectation au fonds pour la future collecte sélective des matières compostables;
 - 4.4 Affectation au fonds réservé pour les installations septiques de Place Desjardins;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Embauche de deux étudiants
 - 5.2 Appui à l'Organisation mondiale de la santé
 - 5.3 Prolongation d'une période de probation
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics, parcs et bâtiments**
 - 7.1 Soumissions par invitation pour divers travaux
 - 7.2 Amendement au règlement numéro 309-09-16
 - 7.3 Avis de motion pour amender les règlements 297 et 298
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et environnement**
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Surprime pour les joueurs de soccer non-résidents à L'Assomption
- 11. Dépôts de rapports, documents, etc.**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de la séance**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Denis Lévesque procède à l'ouverture de la séance.

055-04-17

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur François Gagné appuyée par monsieur Roger Lauzon, il est résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé par le directeur général.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

056-04-17

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Sur la proposition de monsieur Roger Lauzon appuyée par monsieur Patrick Lusignan, il est résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS

Que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'avril 2017, payés au 3 avril 2017, pour un montant de 25 194.27 \$;

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

057-04-17

4.2 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Sur la proposition de monsieur François Gagné appuyée par monsieur François Charpentier, il est résolu unanimement :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à émettre les chèques pour le paiement des factures de mars pour un montant de 213 599.70 \$.

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

058-04-17 4.3 AFFECTATION AU FONDS POUR LA FUTURE COLLECTIVE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

CONSIDÉRANT que la Municipalité reçoit annuellement une compensation pour la collecte sélective relative à notre performance via la MRC;

CONSIDÉRANT que cette compensation est difficilement estimable à l'avance, puisque nous recevons ladite compensation via la MRC un an plus tard;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra adhérer dans un proche avenir à la collecte des matières compostables;

CONSIDÉRANT que cette compensation annuelle doit être affectée à un surplus réservé en vue des dépenses à venir;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de monsieur Patrick Lusignan appuyée par monsieur Roger Lauzon, il est résolu unanimement :

Qu'un montant de 49 204 \$ de l'année 2016 soit affecté au surplus réservé pour la future collecte sélective des matières compostables;

059-04-17

4.4 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ POUR L'INSTALLATION SEPTIQUE DE PLACE DESJARDINS

CONSIDÉRANT que les propriétaires des résidences utilisant l'installation septique de Place Desjardins paient une compensation annuelle pour l'entretien de cette installation septique;

CONSIDÉRANT que la partie de la compensation qui n'est pas utilisée annuellement doit être affectée à un surplus réservé pour pourvoir aux dépenses futures relatives à l'entretien de cette installation septique;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de monsieur François Gagné appuyée par monsieur François Charpentier, il est résolu unanimement :

Qu'un montant de 2 360,04 \$ non utilisé en 2016 soit versé au surplus réservé pour l'entretien de l'installation septique de Place Desjardins.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

060-04-17

5.1 EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS

ATTENDU que la Municipalité a déposé une demande dans le cadre du programme « Emploi Canada Été »;

ATTENDU que l'embauche de deux (2) étudiants a été prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Marie-Josée Tourigny appuyée par monsieur François Gagné, il est résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que Mesdames Nancy Ayotte et Nathalie Strozynski soient autorisées à procéder à l'embauche de deux étudiants pour la période estivale, et ce, pour une période de 13 semaines de 35 heures à raison de 14,00 \$ par heure.

061-04-17 5.2 APPUI À L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CONSIDÉRANT que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

CONSIDÉRANT que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

CONSIDÉRANT que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac; et

CONSIDÉRANT que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur François Gagné appuyée par monsieur Roger Lauzon, il est résolu unanimement :

Que le conseil de la municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements,

Et il est en outre résolu d'envoyer cette résolution à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique (madame Lucie Charlebois, ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca).

062-04-17

5.3 PROLONGATION D'UNE PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU que madame Rénata Lamer a été embauchée à titre de secrétaire pour une période de probation de six mois se terminant le 19 avril 2017;

ATTENDU que la Ville de L'Épiphanie et la Paroisse de L'Épiphanie sont présentement en processus d'étude de regroupement;

ATTENDU que tous les employés permanents conservent leurs postes suite à un regroupement;

ATTENDU que l'évaluation des besoins en personnel se fera uniquement après la publication du décret officiel du regroupement;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de monsieur Roger Lauzon appuyée par monsieur François Charpentier, il est résolu unanimement :

Que la période de probation de madame Rénata Lamer soit prolongée jusqu'au 1^{er} décembre 2017.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS

063-04-17 7.1 SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR DIVERS TRAVAUX

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'exécution des travaux suivants :

- Tonte de gazon pour le parc Goyette et le centre administratif
- Tonte de gazon pour le parc Angélique
- Fauchage du Domaine des deux Lacs
- Fauchage du territoire (excluant le Domaine des deux Lacs)
- Fauchage de la piste cyclable et de certains terrains vacants
- Balayage des rues
- Réparation du pavage de certaines rues
- Marquage des rues (lignage)

ATTENDU qu'un rapport indiquant le résultat des soumissions a été remis aux membres du conseil et est disponible aux différents soumissionnaires et aux contribuables;

ATTENDU que tous les contrats sont inférieurs à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Patrick Lusignan appuyée par François Gagné, il est résolu unanimement :

Que Mme Nathalie Strozynski est autorisée à accorder les différents contrats aux plus bas soumissionnaires conformes.

064-04-17

7.2 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 309-09-16

ATTENDU que le règlement numéro 309-09-16 a été adopté par le conseil municipal en autorisant une dépense et un emprunt de 2 189 435,57 \$;

ATTENDU que nous avons reçu l'estimation définitive d'Efel Experts-conseils le 5 août 2016 au montant de 2 182 168,01\$;

ATTENDU que ce montant incluait toutes les taxes applicables (TPS et TVQ);

ATTENDU que la municipalité récupérera un montant de 189 557,76 \$ en TPS et TVQ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Roger Lauzon appuyée par monsieur François Gagné. Il est résolu unanimement :

Que le règlement numéro 309-09-16 soit amendé de la façon suivante :

ARTICLE 1 : Le montant de 2 189 435,57 \$ indiqué aux articles 3 et 4 est remplacé par le montant de 1 992 610,25 \$

ARTICLE 2 : L'estimation définitive des coûts de construction à la page 2 de l'annexe « B » soit modifiée pour démontrer le nouveau calcul de l'estimation des coûts;

ARTICLE 3 : La résolution numéro 278-11-16 est abrogée.

065-04-17

7.3 AVIS DE MOTION POUR AMENDER LES RÈGLEMENTS 297 ET 298

Je Marie-Josée Tourigny, conseillère donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement afin d'amender la liste des lots affectés (taxables) du règlement numéro 297.

Je François Gagné, conseiller donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement afin d'amender la liste des lots affectés (taxables) du règlement numéro 298.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

066-04-17

10.1 SURPRIME POUR LES JOUEURS DE SOCCER NON-RÉSIDENTS À L'ASSOMPTION

ATTENDU que la Ville de L'Assomption demande une surprime de 110 \$ pour les joueurs de soccer de la Paroisse de L'Épiphanie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Marie-Josée appuyée par monsieur François Charpentier, il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie accepte de rembourser la surprime de 110 \$ exigée par la Ville de L'Assomption aux joueurs de soccer de notre municipalité.

11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose un état comparant le budget et les revenus et dépenses au 31 mars 2017.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20 h 12 à 20 h 24)

Monsieur le maire invite les personnes présentes à adresser de questions au conseil municipal.

Quelques questions sont adressées au conseil par les personnes présentes dans la salle.

067-04-17

13. LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 25

Sur la proposition de monsieur Roger Lauzon appuyée par monsieur François Gagné, il est résolu unanimement :

Que la séance soit levée à 20 h 25.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque
Maire

Denis Malouin,
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim